## Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction Direction Départementale PRÉFET des Territoires



## départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de SAINT-BONNET-DE-SALERS

Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier	Demandeur	Propriétaires	Superficie (en ha)	Références cadastrales	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	0.2750	000 G 78	28/02/2023
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	3.2600	000 G 77 (EA)	28/02/2023
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	7.6175	000 G 77 (DA)	28/02/2023
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	3.2600	000 G 77 (CA)	28/02/2023
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	10.8775	000 G 77 (BA)	28/02/2023
084202211254024- 003	Waldmann Kirsten	Mairie de Mauriac Mme Zanchi	7.6174	000 G 77 (AA)	28/02/2023

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <a href="http://www.cantal.gouv.fr/">http://www.cantal.gouv.fr/</a> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière